

## **PROJET D'AUTOROUTE A 432 LES ECHETS - LA BOISSE**

Le code de l'environnement prévoit que les grands projets d'aménagements ou d'équipements peuvent faire l'objet d'un débat public (article L. 121-8 II du code et décret n° 2002-1275 du 22 octobre 2002). Dans ce cas, le public est avisé par la presse de l'existence du projet et un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques essentielles du projet est mis à sa disposition. Les personnes visées à l'article L. 121-8 II du code de l'environnement peuvent alors saisir directement la Commission nationale du débat public (CNDP), qui décide librement, d'organiser ou non un débat public.

En application de ces dispositions, le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer met à la disposition du public un dossier présentant le projet d'autoroute A432 - Les Echets - La Boisse à compter de la date de parution du présent avis et pour une durée de 2 mois.

Le projet A432 - Les Echets - La Boisse consiste en une section autoroutière à 2 x 2 voies de 12 kilomètres environ reliant l'autoroute A46 Nord au droit des Echets (commune de Miribel) à l'autoroute A42 sur la commune de La Boisse. Le coût de ce projet est estimé à environ 250 millions d'euros TTC.

Ce projet a pour fonction principale l'amélioration du passage du trafic de transit au droit de l'agglomération lyonnaise pour les usagers reliant le val de Saône aux Alpes. Il facilitera également les échanges entre le massif central et les Alpes en évitant Lyon par le Nord et améliorera la desserte de l'aéroport Saint-Exupéry. En outre, cette nouvelle infrastructure contribuera à la diminution du trafic sur l'itinéraire A 46 Nord - rocade Est de Lyon (RN 346) entre les Echets et l'autoroute A43, notamment au droit du nœud des Îles (échangeur A42 / A46).

Le dossier décrivant les objectifs et caractéristiques essentielles du projet A432 - Les Echets - La Boisse est à la disposition du public à :

- la préfecture de la région Rhône-Alpes, Préfecture du Rhône - 106, rue Pierre Corneille - Lyon 3<sup>e</sup> - Direction des affaires interministérielles du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h,
- la préfecture de l'Ain - 45, avenue Alsace-Lorraine - Bourg-en-Bresse - Bureau de l'Aménagement et de l'Urbanisme, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14 h à 16 h,
- la direction régionale de l'équipement de la région Rhône-Alpes - 9, rue du Lac - Lyon 3<sup>e</sup> - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14 h à 16 h,
- la direction départementale de l'équipement de l'Ain - 23, rue Bourgmayer - Bourg-en-Bresse du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h,
- la subdivision territoriale de l'équipement de la côtière - 285, RD 61a - La Boisse les mardi, mercredi et jeudi de 13h à 16h .

*Le document est également consultable sur internet à l'adresse suivante :*

*<http://www.rhone.equipement.gouv.fr>*

*Renseignements au 01.40.81.12.10*